

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt neuf janvier deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/01/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2009 – 012 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la loi 84-53 modifiée du 26 janvier 1984

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Vu la délibération 2008-114 du 17 décembre 2008 portant modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président expose que pour procéder au remplacement d'un agent, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, qui part à la retraite à la fin du mois de février 2009, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour procéder à son remplacement.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs pour créer ce poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Noblat annexé à la présente délibération,

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et les charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 30 janvier 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le 06/02/2009

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Mofication du tableau des effectifs

Date de transmission de l'acte : 06/02/2009

Date de réception de l'accusé de réception : 06/02/2009

Numéro de l'acte : 2009-012c (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20090129-2009-012c-DE

Date de décision : 29/01/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 29 JANVIER 2009

GRADES	Communauté de Communes de Noblat		Cumul
	Temps complet	Temps non complet	
Ingénieur subdivisionnaire (fonction DGS)	1		1
Contrôleur de travaux	1		1
Technicien supérieur	1		1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	1	2
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	2		2
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2		2
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	2		2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3		3
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1		1
TOTAL	14	1	15

